



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
JEUDI 9 MARS 2017 A 14 HEURES 30**

Ordre du Jour :

Rapport n°1 : Compte rendu de la CLE du 15 décembre 2016

Rapport n°2 : Développement des réseaux hydrauliques agricoles en réponse au stress hydrique des cultures Avis du SAGE Orb Libron sur le projet de l'ASA d'Ouveilhan.

Rapport n°3 : Pollutions ponctuelles et diffuses sur les vallées de l'Orb et du Libron. Bilan période 2012-2015

Questions diverses

	<p>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</p> <p>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 9 MARS 2017</p>
---	--

RAPPORT N° :	1
OBJET	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 15 DECEMBRE 2016

J'ai l'honneur de soumettre à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2016, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- d'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 3 février 2017

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau



Jean Noël BADENAS



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mille Seize, le 15 décembre.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée au Domaine de Bayssan à BEZIERS, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 28 novembre 2016

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE
F BRUTUS	*	ELU	T.ROQUES		ELU
JL. BERGEON		ELU	P. POLARD	*	ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ	*	ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA		ELU
P. VIDAL	*	ELU	S.CASTAN		ELU
C.REBOUL	*	ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y. PELLET	*	ELU	JG.AMAT	*	USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUICHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU		USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU	*	USAGERS
L.ZENON		ELU	M. PITMAN		USAGERS
D GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF	*	USAGERS
R.GELY	*	ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K. SCHULTER	*	USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY LE BOZEC	*	ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F. MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJSCS		ETAT
G. ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA CLE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Président présente à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2016.

La commission locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- approuve le compte rendu de la CLE du 29 septembre 2016

DELIBERATION N°1 : PRESENTATION ET VALIDATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION DES BASSINS DE L'ORB, DU LIBRON ET DE L'HERAULT

Le Président présente la stratégie Locale de Gestion du risque Inondation des bassins de l'Orb, du Libron et de l'Hérault

La commission locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Valide la proposition de l'ARS souhaitant que la SLGRI Orb Libron Hérault fasse ressortir parmi les enjeux du territoire, les établissements de santé situés en zone inondable, afin de promouvoir des actions de réduction de leur vulnérabilité
- Approuve la SLGRI des bassins versant de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.

DELIBERATION N°3 : PRESENTATION ET VALIDATION DE L'INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT ORB LIBRON

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :

- De valider la délimitation des zones humides avérées mais également des zones humides de fiabilité 1 et 2 issues des inventaires réalisés par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'intégrer la cartographie au SAGE Orb Libron, intégrant l'espace fonctionnel des zones humides ;

- De valider la méthodologie de hiérarchisation des zones humides issue de l'étude inventaire et localisation des zones humides des vallées de l'Orb et du Libron de 2013, portée par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron;
- De solliciter le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron pour compléter utilement l'inventaire sur les zones humides de fiabilité 1 et 2 ;
- De demander aux maîtres d'ouvrages que les zones humides qui n'ont pas fait l'objet de reconnaissance de terrain soient soumises à étude complémentaire avant tout aménagement.

**DELIBERATION N°4 : DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES
AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET NORD EST BITERROIS : TRANCHE 2**

LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que chaque parcelle sera équipée d'une borne avec des compteurs, ce qui permettra d'assurer un suivi précis à la parcelle ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 2 643 800 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape et de la cave de Cers Portiragnes ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins des cinq projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet Nord Est Béziers T2;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduirait par l'absence de pression supplémentaire sur la ressource Orb ;

LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU, A L'UNANIMITE :

DECIDE :

- de donner un avis favorable à la mise en place du projet Nord Est Béziers T2;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

RECOMMANDE :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

ENCOURAGE :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.

DELIBERATION N°5 : PRESENTATION ET VALIDATION FINALE DU PAGD ET DU REGLEMENT DU SAGE ORB LIBRON

Le SAGE Orb Libron a débuté en novembre 2009, date à laquelle a été mis en place la Commission Locale sur l'Eau. En ce qui concerne la phase d'élaboration, les textes imposent une procédure précise qui suit six séquences s'enchaînant les unes après les autres:

- 1 - État initial, validé le 13 mars 2013
- 2 - Diagnostic global, validé le 13 mars 2013
- 3 - Scénario tendanciel, validé le 7 novembre 2013
- 4 - Etude de scénarii contrastés et Choix de la stratégie, validé le 16 octobre 2014

Le comité technique, appuyé des commissions thématiques, a travaillé à la rédaction du PAGD et du Règlement du SAGE Orb Libron. Le Président présente le PAGD et le Règlement du SAGE Orb Libron.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité:

- Valide le PAGD et le Règlement du SAGE Orb Libron.

Fin de séance : 16 heures.

Béziers, le 3 février 2017

**Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.

Jean Noël BADENAS

	<p>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</p> <p>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 9 MARS 2017</p>
---	--

RAPPORT N° :	2
OBJET :	DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA D'OUVEILLAN

I. CONTEXTE GENERAL. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES.

La zone Méditerranéenne est confrontée, au printemps et en été, à une faiblesse des précipitations, qui se traduit par un déficit marqué en eau des sols. Ce phénomène, caractéristique de la zone méditerranéenne et qui tend à s'accroître, conduit à un stress hydrique important de la végétation. Les cultures méditerranéennes souffrent fortement de ce manque d'eau. Cette tendance devrait s'amplifier dans un contexte global de changement climatique.

Traditionnellement, les cultures méditerranéennes telles que la vigne et l'olivier n'étaient pas irriguées. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, même les cultures dites sèches ont recours à l'irrigation raisonnée. Cette dernière est nécessaire afin de sécuriser la production et garantir la qualité du produit. Ces cultures restent néanmoins les moins gourmandes en eau avec respectivement 800 m³/an/ha pour la vigne et 1000 m³/an/ha pour l'olivier.

Afin de permettre le maintien d'une agriculture sur les territoires méditerranéens et l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, une irrigation pilotée et raisonnée constitue une réponse adaptée parmi d'autres moyens.

Les élus des vallées de l'Orb et du Libron, de la Région, du Département de l'Hérault, de la chambre d'agriculture de l'Hérault et d'une manière générale, tous les acteurs économiques du territoire, s'étaient mobilisés, au cours de l'année 2011, pour que ces opérations soient éligibles aux crédits européens, et les enveloppes de crédits FEADER ont été renouvelées pour la période 2014-2020.

Les crédits européens affectés à ces opérations sont cependant limités.

L'attribution de ces crédits est également conditionnée au respect de critères agronomiques et économiques. La CLE est concernée par les critères environnementaux :

LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet doit être compatible avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Les projets déposés devront obligatoirement être de petite échelle, situés à l'intérieur d'un bassin dans lequel un SAGE a été approuvé ou a été mise en place une Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration d'un SAGE. Dans les sous bassins versants classés en déséquilibre quantitatif dans l'état des lieux pour la DCE, l'ensemble des surfaces irriguées concernées par le projet doivent être alimentées à partir de ressources sécurisées, de manière à permettre l'inclusion dans ces bassins de zones irrigables sans créer ou amplifier des déséquilibres.

La disponibilité en eau dans le bassin versant doit être assurée à moyen et à long terme et le volume prélevé dans le cours d'eau ne devra pas remettre en cause le débit minimum nécessaire au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et l'atteinte du bon état prévu par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les projets soutenus s'appuient ainsi exclusivement sur des prélèvements dans des ressources sécurisées.

L'éligibilité des projets d'alimentation en eau brute des parcelles viticoles, des vergers et de maraîchage est obligatoirement conditionnée :

- A la pertinence du projet qui devra être étudiée en fonction de l'état de la ressource et des économies d'eau envisagées à l'échelle du bassin versant, ainsi que des volumes nécessaires à la réalisation du projet. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une étude préalable « adéquation ressources en eau besoins » à plusieurs niveaux à la fois, intégrant les besoins liés à l'environnement, l'économie et l'aménagement du territoire. Elle montrera la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Elle s'appuiera notamment

sur les études et autorisations existantes, et sur les études volumes prélevables. L'étude devra notamment permettre d'analyser l'incidence du projet sur la disponibilité de la ressource à moyen et à long terme et vérifier sa disponibilité. Elle devra également, dans le cas d'une extension de réseau, étudier et mettre en œuvre les possibilités d'économies d'eau sur le réseau existant. Aussi, il sera demandé un engagement des bénéficiaires de la ressource nouvelle apportée, dans les secteurs où la ressource locale en eau est en déséquilibre, à diminuer leurs éventuels prélèvements locaux ce qui se traduira par la révision des autorisations de prélèvement correspondantes.

- Au suivi en continu de l'état de la ressource par la mise en place d'un système de régulation (outils, contrôle/pilotage des débits annuels d'eau disponible) donnant la possibilité de réajustement vers le bas des volumes d'eau prélevés.
- A la consultation de la Commission Locale sur l'Eau (CLE). Un avis favorable est nécessaire.
- A un avis favorable du préfet coordonnateur de bassin (en l'absence de CLE), et des services de l'Etat chargés de la police de l'eau et de l'évaluation environnementale dans le bassin concerné.

II. LE PROJET D'EXTENSION DE L'ASA D'OUVEILLAN

PRESENTATION DU TERRITOIRE ET DU PROJET

Sur le secteur Est de la commune d'Ouveillan, les viticulteurs expriment une forte demande pour l'accès à l'eau d'irrigation. En effet, les exploitants sont soumis depuis plusieurs années à des sécheresses marquées lors desquelles l'évapotranspiration est largement plus importante que la pluviométrie. Le déficit hydrique engendré pénalise à la fois les rendements et la qualité des produits pouvant porter atteinte à la pérennité même des exploitations viticoles.

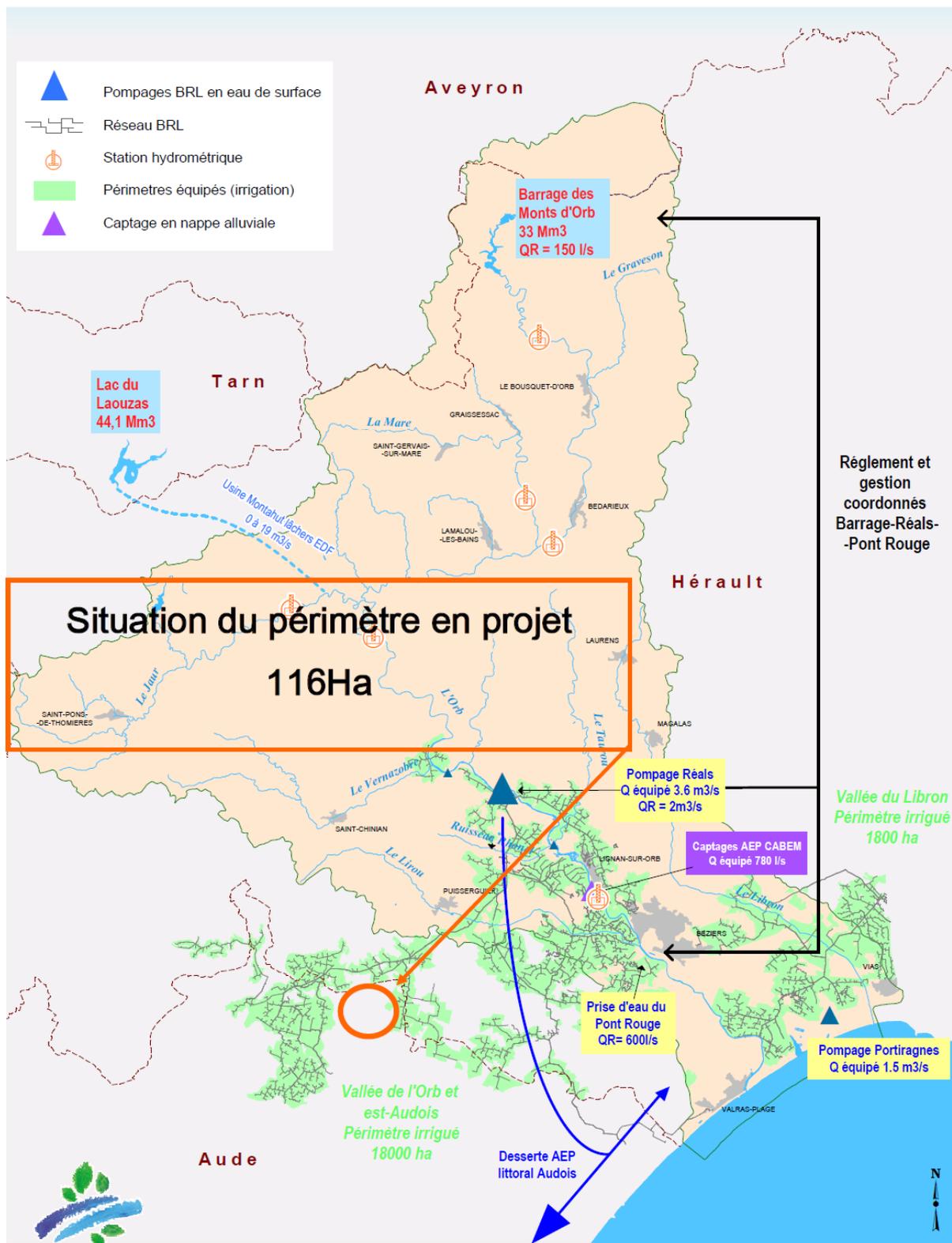
Consciente de l'évolution potentielle des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les territoires viticoles, l'ASA d'Ouveillan s'est fortement mobilisée sur ces questions d'accès à l'eau et a structuré les demandes de ses adhérents auprès de BRL. L'ASA d'Ouveillan est porteuse de ce projet d'extension de réseau depuis une borne BRL qui fédère aujourd'hui une quarantaine d'agriculteurs.

Le territoire du projet peut être alimenté en eau par l'ORB dont les pompages sont compensés par le barrage des Monts d'Orb qui appartient au Réseau Hydraulique Régional.

Le projet concerne au total 116 hectares pour un usage strictement agricole. Cet îlot est situé à proximité du réseau hydraulique régional actuel, localisé au nord du projet. Le réseau projeté est composé de près de 11 km de réseaux alimentant 65 bornes agricoles.



Figure 3 : Localisation du projet d'extension de réseau sur la commune d'Ouveillan



Le tableau suivant précise les données hydrauliques du projet :

Ressource sollicitée	Orb prise d'eau de Réals (puis Rhône à partir de 2021)
Surface à irriguer	116 ha
Besoin moyen annuel	81 200 m ³ sur la base de 700 m ³ /ha/an
Débit de pointe de prélèvement actuel	2 500 l/s (tous usages)
Situation réglementaire actuelle du prélèvement	Décret 61-673 du 24 juin 1961 de déclaration d'Utilité Publique et arrêté du 17 février 1969: Débit autorisé : 3 600 l/s
Situation réglementaire future du prélèvement	Idem
Performance actuelle du réseau principal	Rendement global annuel de 62% en 2010, porté à 80% en période estivale (juillet août)
Performance actuelle du réseau secondaire	Sans Objet

L'usage de l'eau pour ce projet d'extension de réseau est strictement agricole. Le système d'irrigation choisi est le goutte à goutte, qui est exigé par l'Europe pour ces projets, et reste la solution la plus adaptée (optimisation de la quantité d'eau utilisée, efficacité, préservation de la ressource).

Le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans ce projet, l'utilisation de l'eau doit se faire de manière rationnelle, la formation des adhérents est donc une nécessité, et elle est prévue avant la mise en eau des réseaux..

DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE ORB AU REGARD DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après rappelle les volumes maximum utiles au projet d'extension du périmètre de l'ASA d'OUVEILLAN, et les cumule aux projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CLE en mars 2013, juillet 2015 et décembre 2016.

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m ³ /an
Roquebrun	373	223 800 m ³
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m ³
Enserune	300	240 000 m ³
Montblanc	150	120 000 m ³
La Clape	216	50 000 m ³
Cers Portiragnes	150	90 000 m ³
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m ³
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m ³
Total	3 705	2 724 200 m³
Avis favorable de la CLE obtenu		Avis sollicité

La ressource en eau mobilisée pour la réalisation de ces projets est l'Orb. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011.

Rappelons que le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm³ en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui **sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme par le projet Aqua Domitia.**

Ces études démontrent que ce barrage dispose aujourd'hui encore **d'une marge de manœuvre de située entre 11 et 16 Mm³, disponibles dans le barrage 39 années sur 40.** Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

La disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.

III. PROPOSITION D'AVIS DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 2 724 200 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes et de l'ASA d'Ouveillan ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins des cinq projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet d'extension de l'ASA d'Ouveillan ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduirait par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 920 000 m³ ;

- IL VOUS EST PROPOSE :

DE DECIDER :

- de donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension de l'ASA d'Ouveillan ;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

DE RECOMMANDER :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

D'ENCOURAGER :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 3 février 2017

Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Jean Noël BADENAS

	<p>SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON</p> <p>COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 9 MARS 2017</p>
---	--

RAPPORT N° :	3
OBJET	POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES SUR LES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON. BILAN PERIODE 2012-2015

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron travaille activement sur l'enjeu pollutions diffuses.

Vous trouverez en pièce jointe une présentation sur l'évolution de la qualité des eaux sur le territoire Orb Libron, réalisée par Yannis Gilbert.

Il vous est proposé :

- De prendre connaissance de la présentation,
- De débattre sur le sujet.

Béziers, le 3 février 2017

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau



Jean Noël BADENAS